REGLEMENT COURSE PEDESTRE DU PONT DU DIABLE – YANNICK MONTUS

DIMANCHE 9 JUIN 2019

1 - DEPART : Rue du Logis Vert, devant la salle des Fêtes

7 km départ 9 heures 00
14 km départ 8 heures 45
21 km départ 8 heures 45

2 - ARRIVEE : Devant la salle des Fêtes, 11h25 (dernier délai)

3 - PARTICIPANTS :
7,033 km: nés en 2003 (cadet) et avant
14,066 km: nés en 2003 (cadet) et avant
21,1 km: nés en 2001 (junior) et avant

4 – INSCRIPTIONS:

Par courrier : Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au vendredi 31 Mai 2019 à :
Mme Maité GALERON 3 rte des Champs 17920 BREUILLET.

Par internet : Sur le site Internet de l'AC St Palais-sur-Mer www.acsaintpalaissurmer.com
Inscriptions en ligne « OK TIME » https://ok-time.fr/

Sur place : Salle des Fêtes de St Palais-sur-Mer
Samedi 8 juin 2019: **de 15h00 à 19h30**
Pas d'inscription le jour de la course

Tarifs : 7 km : 10€ (14 € le samedi)
14 km : 14€ (18 € le samedi)
21 km : 18€ (22 € le samedi)
Paiement par chèque bancaire à l'ordre de «A.C. Saint Palais sur Mer»

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif.

Retrait des dossards: A la salle des fêtes de St Palais/mer
Samedi 8 juin 2019 de 15h 00 à 19h 00
Dimanche 9 juin 2019 à partir de 7h jusqu'à 8h 30
Carte d'identité obligatoire pour le retrait des dossards

EPREUVES OUVERTES AUX CONCURRENTS DETENTEURS:
- d'une **licence FFA,** en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une **licence sportive** délivrée par une **fédération agréée**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la *non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition***.**
- d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation portant la mention **« course à pied en compétition ».**
- d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

IMPORTANT: Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et visible de face. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à ce type de situation.

5 - PARCOURS:

Chemins côtiers et routes goudronnées, passage sur le sable (plage du Platin).
Chaque carrefour sera protégé par un ou deux commissaires.
Présence de policiers municipaux
Distances : 7,033 km (une boucle),
14,066 km (deux boucles)
21,100 km (trois boucles)

Distance : Mesurée avec une roue de géomètre.
Repérage kilométrage : Tous les kilomètres.
Ravitaillements : Course 7 km : km 3,7 et arrivée.
Course 14 km : km 3,7 ; km 7 ; km 10,7 et arrivée.
Course 21 km : km 3,7 ; km 7 ; km 10,7 ; 14.7 km ; 17.8 et arrivée.
Accompagnateurs : non autorisés pour des raisons de sécurité.
LES CONCURRENTS S'ENGAGENT A RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

6 - ASSURANCE:

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Assurance : responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la Mutuelle de Poitiers.

7 - SURVEILLANCE MEDICALE: Pompiers à distance, Croix rouge (2 postes 1 sur l'aire d'arrivée l'autre sur le parcours) et Médecin sur la course.

8 - RECOMPENSES:

Lots aux 600 premiers inscrits.
Lots aux 3 premiers au scratch, Hommes et Femmes de chaque course.
Lots aux premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.
Pas de cumul des récompenses.
Challenge du nombre : l'équipe la plus représentée sur l'ensemble des trois courses.

9 - DOUCHES : Salle omnisports de ST PALAIS SUR MER, rue des Ormeaux 17420 St Palais sur Mer.

10 - COURSES DES ENFANTS (gratuite)

Les enfants nés après 2011 ne sont pas autorisés à participer.

Minimes : Nés entre 2004 et 2005
Benjamins : Nés entre 2006 et 2007
Poussins : Nés entre 2008 et 2009
Départ 11H 30 devant la salle des Fêtes.
Eveils athlé : Nés entre 2010 et 2012. (**Ronde des enfants**)
Départ 11H 45 devant la salle des Fêtes.

Inscriptions : Par courrier avant le vendredi 31 Mai 2019 à Me Maité GALERON 3 rte des Champs 17920 Breuillet
Le samedi 8 juin 2019: **15h00 à 19h30** à la salle des fêtes
Le jour de la course : de **7h00 à 10h00**.
Clôture des Inscriptions : 10h00

IMPORTANT: **Les enfants doivent être détenteurs d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
Tous les enfants mineurs devront avoir une autorisation parentale dûment remplie et signée par un des parents (père ou mère).
Autorisation parentale en bas du bulletin d'inscription.

11 - LOI " INFORMATIQUE ET LIBERTE "

Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.
Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA.

EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITE ORGANISATEUR EST HABILITE A JUGER.

Contacts course : GALERON Maïté 06 77 35 40 79 maité.galeron@wanadoo.net

Contact course des enfants: FRANCOIS Christian 06 10 71 47 27 francoismarieclaude@yahoo.fr